

2013-2066  
2013-08-27

# CONFINE<sup>MC</sup>

Pour le traitement après récolte des pommes de terre pour la répression du mildiou, de la pourriture rose et de la tache argentée lors de l'entreposage.

<b>GROUPE</b>	<b>33</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

LIQUIDE  
AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 29100 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux 45,8 %.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**En cas d'urgence médicale ou d'un empoisonnement, composer le 1-877-762-4573 (24 heures par jour). Pour tout autre renseignement contacter le Agronomy Company of Canada, au 519-461-9057.**

Fabriqués par :  
Winfield Solutions LLC  
P. O. Box 64589  
St. Paul, MN 55164  
519-461-9057

Agent Canadien :  
The Agronomy Company of Canada  
17554 Plover Mills Road  
Thorndale, ON N0M 2P0

CONTENU NET : \_\_\_\_\_ 9,46 L, 113,55 L, 450 L, 946,25 L \_\_\_\_\_

## **MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ce produit peut causer une irritation minime aux yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les préposés et les autres manipulateurs de ce produit doivent porter des lunettes de protection, un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes. Enlever tout vêtement contaminé et les laver avant de les porter ne nouveau

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation – Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux – Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ENTREPOSAGE:** Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux..

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :** Gestion de la résistance, fongicide CONFINE, fongicide du groupe 33. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide CONFINE et à d'autres fongicides du groupe 33. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner CONFINE ou les fongicides du même groupe 33 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Éviter d'effectuer des pulvérisations consécutives de CONFINE ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de la compagnie au 519-461-9057 ou à [www.agromartgroup.com](http://www.agromartgroup.com).

**MODE D'EMPLOI :** Pommes de terre (Traitement après récolte)

Ce produit réprime le mildiou (*Phytophthora infestans*), la pourriture rose (*Phytophthora erythroseptica*) et la tache argentée (*Helminthosporium solani*) sur les tubercules de pommes de terre récoltés.

Diluer le fongicide CONFINE dans un rapport de 1:4,3 avec de l'eau et pulvériser 2 L de ce mélange pour 1 000 kg de pommes de terre, avant l'entreposage. S'assurer d'obtenir une couverture complète et uniforme.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets.

**CONFINE Fongicide n'est pas recommandé pour une utilisation sur les pommes de terre destinées à la semence, puisque cette utilisation n'est pas appuyée par suffisamment de données.**

Les variétés de pommes de terre peuvent afficher des variations dans la tolérance au fongicide CONFINE. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance au fongicide CONFINE, limiter la première utilisation du fongicide à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En plus, consulter son fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de variétés particulières de pommes de terre au fongicide CONFINE.

### **Pratiques de gestion optimales pour le fongicide CONFINE<sup>MC</sup> - Énoncé relatif à l'utilisation:**

La pourriture rose, le mildiou et la tache argentée sont des agents pathogènes très virulents qui peuvent être difficiles à combattre, surtout en présence de conditions environnementales qui augmentent l'incidence de la maladie. C'est pourquoi l'étiquette du fongicide CONFINE<sup>MC</sup> énonce que le produit sert uniquement à réprimer la maladie. L'utilisation du fongicide CONFINE<sup>MC</sup> ne remplace pas le recours à des pratiques de gestion optimales pour prévenir et maîtriser les maladies. Pour accroître leurs chances de réprimer les maladies, les agriculteurs doivent opter pour des pratiques de gestion optimales, comme celles indiquées ci-dessous.

Maîtriser les maladies en saison en s'assurant d'effectuer des inspections sur le terrain de manière appropriée et de mettre en œuvre une bonne stratégie de lutte intégrée contre les maladies. Cette stratégie peut comprendre des applications de produits fongicides homologués pour les traitements dans le sillon et les traitements foliaires.

- Rien ne remplace une bonne hygiène. L'assainissement, la propreté et la désinfection sont des éléments essentiels pour lutter contre les maladies. Bien nettoyer et désinfecter les lieux d'entreposage et les bacs avant la récolte.
- S'assurer que l'équipement et la machinerie agricoles ont été soigneusement nettoyés et/ou désinfectés avant leur utilisation ou avant de passer à un nouveau champ.
- Ne pas étendre de terre, de débris ou de résidus de cultures sur des terres agricoles ou dans des endroits où il pourrait y avoir propagation de l'inoculum d'un agent pathogène vers d'autres terres agricoles.
- Les tas de rebuts de pommes de terre et les stocks excédentaires doivent être éliminés dans des lieux éloignés des sites de production de graines ou d'entreposage. Enfouir les rebuts qui n'ont pas été gelés.
- Tuer les plantes qui poussent à partir des tas de rebuts de pommes de terre par un traitement herbicide afin d'éliminer d'éventuelles sources d'inoculum.
- Éviter d'entreposer des pommes de terres infectées, car elles risquent de constituer une source d'infection pour toute la récolte entreposée.
- Ne jamais réutiliser les mêmes sacs, contenants, etc. pour transporter des pommes de terre sauf s'ils sont exempts de terre et qu'ils ont été soigneusement désinfectés.
- Ne planter que des pommes de terre de semence certifiées.
- Récupérer l'eau de lavage et la terre au moment du nettoyage des tubercules afin d'éviter la contamination des terres agricoles.
- Les installations de transformation ne devraient pas épandre la terre, l'eau et les débris de tubercules récupérés sur des terres agricoles. De surcroît, les déchets qui servent à l'alimentation du bétail devraient être limités et gérés convenablement.
- Semer une plante-abri dans les champs qui ne sont pas utilisés pour éviter le déplacement de terre par l'eau et le vent.
- Planter des haies, des zones enherbées ou des bandes engazonnées entre les champs et le long des routes afin de dresser une barrière physique contre les déplacements de terre.
- Au moment de l'entreposage, les pommes de terre doivent être couvertes complètement par la pulvérisation du fongicide.

## **Pratiques de gestion optimales pour le fongicide CONFINE<sup>MC</sup> - Traitement au moment de l'entreposage de pommes de terre.**

Appliquer le fongicide CONFINE<sup>MC</sup> juste avant l'entreposage. S'assurer que le fongicide couvre complètement et uniformément les tubercules, tout en évitant de trop les mouiller. Couvrir les pommes de terre d'une brume pénétrante; éviter toutefois de trop les arroser. Pour optimiser le traitement, installer les buses sur le gerbeur de caisses-palettes. Avant le traitement, enlever autant que possible les éléments indésirables (pommes de terre infectées et débris). Les buses du pulvérisateur ou applicateur par gouttelettes contrôlées devraient être installées à l'endroit où les tubercules tournent afin d'obtenir une couverture adéquate. L'application sur une table à rouleaux donnera une couverture optimale et un meilleur degré de suppression. Utiliser des pressions d'au moins 80 psi, de préférence 100 psi, pour traiter les pommes de terre. Des pressions plus élevées favorisent la pénétration du fongicide CONFINE<sup>MC</sup> dans les blessures et permettent de réduire le risque d'infection des tubercules par les agents pathogènes. Le traitement donnera de bons résultats pour autant que la méthode d'application soit adéquate.

Le fongicide CONFINE<sup>MC</sup> est conçu pour la répression de l'inoculum du mildiou, de la pourriture rose et de la tache argentée. Il n'est pas conçu pour traiter les pommes de terre qui présentent déjà des symptômes de la maladie. NE PAS entreposer une pomme de terre qui affiche des symptômes d'infection par le mildiou, la pourriture rose et/ou la tache argentée.

2013-1590  
2013-03-07



YOUR CROP PRODUCTION PARTNERS™

GROUPE	33	FONGICIDE
--------	----	-----------

**CONFINE FONGICIDE**  
**POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT**

---

**Homologation d'urgence pour la vente et l'utilisation en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta pour la répression du mildiou sur le basilic de serre, jusqu'au 31 janvier 2014.**

---

LIQUIDE  
AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 29100 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux  
45,8 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**En cas d'urgence médicale ou d'empoisonnement, composer le 1-866-374-1975  
(24 heures sur 24). Pour tout autre renseignement, appeler The Agronomy  
Company of Canada au 519-461-9057.**

CONTENU NET : 9,46 L

Fabriqué par :  
Winfield Solutions, LLC  
P.O. Box 64589  
St. Paul, MN 55164-0589

Agent canadien  
The Agronomy Company of Canada  
17554 Plover Mills Road  
Thorndale, ON N0M 2P0  
519-461-9057

**2013-1590**

**2013-03-07**

**MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter d'aspirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ce produit peut causer une irritation minime aux yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les opérateurs et les autres manipulateurs de ce produit doivent porter des lunettes de protection, un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets.

Pour réduire le ruissellement provenant des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans les endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion – Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation – Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux – Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

**2013-1590**

**2013-03-07**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour empêcher la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour humains ou pour animaux.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RESISTANCE** : Gestion de la résistance, fongicide CONFINE, fongicide du groupe 33. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide CONFINE et à d'autres fongicides du groupe 33. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide CONFINE ou les fongicides du même groupe 33 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute



**2013-1590**  
**2013-03-07**

autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de la compagnie au 519-461-9057 ou à [www.agromartgroup.com](http://www.agromartgroup.com).

## **MODE D'EMPLOI :**

### **GÉNÉRALITÉS SUR L'APPLICATION**

Appliquer le fongicide CONFINE par pulvérisation foliaire. Pour la pulvérisation foliaire, appliquer le fongicide CONFINE avec suffisamment d'eau pour garantir une couverture adéquate du feuillage, selon la culture et son stade de croissance. Pour assurer une bonne couverture, bien mouiller mais éviter le ruissellement.

### **MÉLANGE**

1. Remplir la cuve du pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire.
2. Verser lentement le fongicide CONFINE dans la cuve et agiter hydrauliquement ou mécaniquement.
3. Continuer à remplir la cuve d'eau, jusqu'au volume voulu, tout en agitant.
4. Continuer d'agiter pendant l'application.

### **GÉNÉRALITÉS SUR LES DOSES À APPLIQUER**

<b>CULTURE</b>	<b>MALADIE</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>DOSE</b>
BASILIC de serre	MILDIOU ( <i>Peronospora belbahrii</i> ) Commencer les applications dès que les conditions sont favorables à la maladie.	Utiliser un maximum de 5 applications du fongicide CONFINE par année comme pulvérisation foliaire dans le cadre d'un programme de répression du mildiou sur le basilic de serre. Attendre au moins 3 jours entre chaque application.	Commencer les applications dès que les conditions sont favorables à la maladie. Appliquer le fongicide CONFINE à une dose de 3 à 7 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.

Délai d'attente avant la récolte (DAR) = 1 jour

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### **DÉNÉGATION DE GARANTIE**

Il faut suivre attentivement le mode d'emploi du produit. AUTANT QUE LA LOI LE PERMET, (1) LE PRODUIT LIVRÉ EST FOURNI « TEL QUEL » PAR LE FABRICANT OU LE VENDEUR, ET (2) NI LE FABRICANT NI LE VENDEUR NE DONNENT DE GARANTIES OU NE FONT DE REPRÉSENTATIONS À L'ACHETEUR OU À L'UTILISATEUR, QUELLES QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES OU IMPLICITES, OU PAR USAGE DU COMMERCE, STATUTAIRE OU AUTREMENT, EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT VENDU, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, SA

**2013-1590**

**2013-03-07**

QUALITÉ MARCHANDE, SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SON EMPLOI OU SON ACCEPTABILITÉ POUR UN USAGE COMMERCIAL PARTICULIER. LE PRODUIT PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES IMPRÉVUES, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, SON INEFFICACITÉ, À CAUSE DE FACTEURS COMME LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'AUTRES MATIÈRES UTILISÉES EN ASSOCIATION AVEC LE PRODUIT, OU LA FAÇON DONT ON L'UTILISE OU DONT ON L'APPLIQUE, Y COMPRIS LES INTEMPÉRIES, LESQUELS, ÉTANT TOUS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DU FABRICANT OU DU VENDEUR, SONT ASSUMÉS PAR L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR. LA PRÉSENTE CONTIENT TOUTES LES REPRÉSENTATIONS ET TOUS LES ACCORDS ENTRE L'ACHETEUR, LE FABRICANT ET LE VENDEUR, ET PERSONNE, NI MÊME UN AGENT DU FABRICANT OU DU VENDEUR, N'A L'AUTORITÉ DE FAIRE UNE REPRÉSENTATION, DE DONNER UNE GARANTIE OU DE CONCLURE UN ACCORD CONCERNANT, DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, LE PRODUIT.

#### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

AUTANT QUE LA LOI LE PERMET, LE FABRICANT OU LE VENDEUR NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE NI DES DOMMAGES PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, NI DES DOMMAGES DE LA NATURE DE PÉNALITÉS, POUR CE QUI EST DU PRODUIT VENDU, Y COMPRIS SON UTILISATION, SON APPLICATION, SA MANIPULATION ET SON ÉLIMINATION. NI LE FABRICANT NI LE VENDEUR N'AURONT DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR, NI À TITRE D'INDEMNISATION À L'ACHETEUR OU À SES CLIENTS, S'IL Y A LIEU, NI POUR LES DOMMAGES OU LES SOMMES D'ARGENT, LES RÉCLAMATIONS OU LES DEMANDES, QUELLES QU'ELLES SOIENT, PAR SUITE, EN RAISON OU À CAUSE DU MAUVAIS USAGE OU DU NON-RESPECT DES MISES EN GARDE OU DU MODE D'EMPLOI SE TROUVANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT VENDU À L'ACHETEUR PAR LE FABRICANT OU LE VENDEUR. L'ACHETEUR, L'UTILISATEUR OU SES CLIENTS ASSUMERONT TOUS CES RISQUES. DANS TOUS LES CAS, LE RECOURS DE L'ACHETEUR OU DE L'UTILISATEUR ET LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT OU DU VENDEUR SE LIMITERONT AUX DOMMAGES NE DÉPASSANT PAS LE COÛT DU PRODUIT.